



Université Libre de Bruxelles
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
(Faculté des Sciences)
50, avenue FD Roosevelt
B-1050 Bruxelles
Bureaux : 13, av. Depage – Campus Solbosch – 1050 Bxl
tél : 02/650.43.02 (65.59)
mail : mdenardo@admin.ulb.ac.be

MASTER EN SCIENCES ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

FINALITE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

GUIDE DU MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

SOMMAIRE

Procédures relatives au MFE.....	3
Objectifs du Mémoire de fin d'études	6
Choix du sujet et encadrement	7
Approbation du sujet et jury de mémoire	8
Projet de MFE (Master en deux ans).....	9
Quelques Conseils	9
Recherche bibliographique	10
Références bibliographiques.....	11
Présentation du manuscrit.....	13
Dépôt du mémoire	14
Défense orale du mémoire.....	15
Erratum.....	15
Evaluation du mémoire de fin d'études.....	15
Annexe 1 : Page de couverture standardisée	17
Annexe 2 : Fiche d'évaluation officielle	18

PROCEDURES RELATIVES AU MFE

Les informations contenues dans ce guide sont valables pour l'ensemble des étudiants du Master et le même niveau d'exigence s'applique à l'évaluation de tous les MFE. Les procédures qui suivent relatives au dépôt et à l'approbation du sujet de mémoire et au dépôt du manuscrit sont valables pour tous, cependant, les dates, document et délais varient selon que l'on suit le Master en un an ou en deux ans.

- Les étudiants qui suivent le **Master en un an** n'ont qu'un seul document à remettre et à faire approuver, la fiche de mémoire, et peuvent se référer principalement au 2^{ème} tableau ci-dessous.
- Les étudiants qui suivent le **Master en deux ans** (Master 120 ECTS et étudiants du Master « avec dispense » et du Master 60 ECTS qui étalent leur programme d'étude sur deux ans) doivent rendre deux documents : la fiche de mémoire durant la 1^{ère} année, le projet de mémoire en début de 2^{ème} année (voir tableau ci-dessous) et doivent se référer à la procédure qui suit pour les dates, documents et délais.

SYNTHÈSE ET CALENDRIER

Master en 2 ans (Master 120 ECTS et étudiants en étalement)		
1^{ère} année de Master	31 mai*	Remise de la fiche de MFE signée par le directeur Sanction en cas de non remise: échec pour ENVI-F-422, et donc ajournement pour la session : remise en 2 ^{ème} session
	5 septembre*	Remise de la fiche de MFE signée par le directeur en 2^{ème} session Sanction en cas de non remise: moins 2 points à la note finale pour ENVI-F-422
2^{ème} année de Master	15 novembre*	Remise du projet de mémoire signé par le directeur. Sanction en cas de non-respect de l'échéance ou de non remise: 1 à 2 points en moins à la note du mémoire.
	1er jour de la session d'examen*	Dépôt du MFE (défense en 1^{ère} session) Sanction en cas de non respect de l'échéance: 1 point en moins par jour de retard ; non-recevabilité au-delà d'un retard de 5 jours calendrier, et donc ajournement à la session en cours
	1er jour de la session d'examen*	Dépôt du MFE (défense en 2^{ème} session) Sanction en cas de non respect de l'échéance: 1 point en moins par jour de retard ; non-recevabilité au-delà d'un retard de 5 jours calendrier, et donc échec pour le mémoire

Master en un an (Master « avec dispenses » et Master 60)		
Année du Master	10 février*	Remise de la fiche de MFE signée par le directeur Sanction en cas de non respect de l'échéance ou de non remise: 1 à 2 points en moins à la note du mémoire.
	1er jour de la session d'examen*	Dépôt du MFE (défense en 1^{ère} session) Sanction en cas de non respect de l'échéance: 1 point en moins par jour de retard ; non-recevabilité au-delà d'un retard de 5 jours calendrier, et donc ajournement à la session en cours
	1er jour de la session d'examen*	Dépôt du MFE (défense en 2^{ème} session) Sanction en cas de non respect de l'échéance: 1 point en moins par jour de retard ; non-recevabilité au-delà d'un retard de 5 jours calendrier, et donc échec pour le mémoire

**Lorsque la date mentionnée tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'échéance est le 1er jour ouvrable qui suit. Tous les documents, approuvés par le directeur, sont à déposer au secrétariat de l'IGEAT, durant les heures d'ouverture (responsable Mme De Nardo).*

DÉPÔT DU SUJET DE MFE

Les étudiants doivent remettre leur proposition de sujet de mémoire via la *fiche de mémoire* pour le **31 mai** (Ma en deux ans) ou le **10 février** (Ma en un an) au secrétariat de l'IGEAT.

Ce document précise notamment le titre provisoire du mémoire, la ou les question(s) de recherche envisagée(s), le nom de l'enseignant qui en accepte la direction et une brève description du projet. Ce document, disponible sur la page des étudiants du site de l'IGEAT (<http://igeat.ulb.ac.be/fr/enseignement/master-en-environnement/master-en-sciences-et-gestion-de-lenvironnement/vous-etes-etudiants/>), doit être signé par l'étudiant et par le directeur.

Le non-respect du délai ou des formes visées ci-dessus quant au dépôt du sujet de MFE implique des sanctions (voir tableau ci-dessus).

Remarque :

L'étudiant qui répète sa 1^{ère} ou sa 2^{ème} année de Master conserve l'approbation de son sujet et jury de MFE (sauf décision contraire du jury de section).

APPROBATION DU SUJET DE MFE ET DÉSIGNATION DES ASSESSEURS

L'approbation du sujet de mémoire fait l'objet d'une délibération du jury de section. Un sujet peut être refusé notamment si le jury estime que sa formulation est imprécise ou obscure ou si le sujet semble trop éloigné des sciences et de la gestion de l'environnement. En outre, avant la fin du quadrimestre, le jury de la section Environnement de l'IGEAT désigne les assesseurs qui contribueront à l'évaluation du mémoire.

DÉPÔT DU PROJET DE MFE (POUR LE MASTER EN DEUX ANS)

L'étudiant en seconde année de Master (Ma en 2 ans) est tenu de **reprendre contact avec son directeur de mémoire avant le 15 octobre** ; et ce pour préparer le *projet de mémoire* qui devra être déposé, signé

par le directeur, **pour le 15 novembre au plus tard**. Ce document de 5 à 10p. (bibliographie non comprise) précise notamment les points suivants : question de recherche, hypothèse(s), bibliographie de projet, état de l'art, cadre d'analyse, etc. Le cas échéant, le directeur proposera les noms de collègues qu'il pense susceptibles de compléter le jury de ce mémoire.

Le non-respect du délai ou des formes visées ci-dessus quant au dépôt du projet de MFE a un impact négatif sur la note finale du mémoire (voir tableau ci-dessus).

DÉPÔT DU MÉMOIRE

L'étudiant est tenu de prendre contact avec son directeur de mémoire avant le dépôt, et ce en temps utile afin que le directeur puisse donner son aval quand à la pertinence du dépôt et faire part des éventuelles améliorations à apporter.

Le dépôt du mémoire se fait **le 1^{er} jour de la session d'examen** (fin mai en 1^{ère} session ou mi-août en 2^{ème} session : voir 'calendrier académique et agenda' sur le site de l'ULB <http://www.ulb.ac.be/ulb/greffe/agenda/academique.html>). L'étudiant dépose son mémoire en

multiples exemplaires et en version électronique au secrétariat de l'IGEAT. Le nombre d'exemplaires du mémoire de fin d'études (en général 5), correspond au nombre de membres du jury (directeur + assesseurs), ainsi qu'un exemplaire destiné à la bibliothèque de l'ULB. En outre, en vue d'alimenter annuellement la bibliothèque électronique des mémoires de fin d'études, une copie du MFE est à remettre au secrétariat sur support informatique (i.e. sur CD-ROM). Cette copie informatique du mémoire de fin d'études doit contenir l'intégralité du texte en un **fichier unique** dans le format Acrobat, i.e. en PDF (à l'exception des éventuelles parties confidentielles du mémoire).

Tout retard dans le dépôt du mémoire est lourdement sanctionné (voir tableau ci-dessus).

OBJECTIFS DU MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Le mémoire de fin d'études constitue un moyen de formation au même titre que les autres formes d'enseignement. Le mémoire de fin d'études est donc complémentaire aux cours et travaux personnels en ce sens qu'il initie l'étudiant à **une activité de recherche dans le domaine des 'Sciences et de la Gestion de l'Environnement'**.

Il s'agit d'un travail personnel, original, objectif et méthodique par lequel l'étudiant fait preuve de ses capacités à divers égards:

- Originalité dans la sélection et le traitement du sujet de la recherche;
- Collecte et utilisation de données scientifiques;
- Esprit d'analyse, de comparaison et de synthèse;
- Aptitude à l'évaluation critique;
- Rigueur et clarté dans la présentation;
- Respect des critères scientifiques et déontologiques relatifs à l'élaboration d'une recherche.

Le mémoire de fin d'études se doit d'être un véritable essai de rédaction d'un texte scientifique, et il en respectera les principales règles et contraintes. Le MFE est guidé par une question de recherche environnementale. Dans une recherche de cohérence et de complétude dans le traitement du sujet, le MFE développera autant que possible une approche interdisciplinaire dans la lignée de l'enseignement du Master (cours, projets interdisciplinaires, ...) en Sciences et Gestion de l'Environnement, finalité Gestion de l'Environnement. L'étudiant apportera ainsi un soin particulier à élargir son sujet, et par conséquent son mémoire de fin d'études, au-delà d'une simple exploitation monodisciplinaire du sujet. Cette caractéristique essentielle ne va pas à l'encontre d'un travail précis et approfondi ; et dans tous les cas, le mémoire devra respecter les approches disciplinaires et interdisciplinaires **pertinentes** pour traiter la question de recherche.

Par exemple, un mémoire peut consister en l'étude des impacts ou des réponses à construire face à un problème d'environnement, avec une *orientation de gestion* ; un autre mémoire peut porter sur des questions environnementales spécifiques, au travers d'une orientation plus traditionnelle de *recherche académique*.

Le mémoire de fin d'études constitue la première carte de visite de l'étudiant diplômé. Ainsi un mémoire de fin d'études de qualité constitue un atout considérable lors de l'entrée dans la vie professionnelle.

CHOIX DU SUJET ET ENCADREMENT

Le directeur du mémoire de fin d'études est un membre du corps enseignant du Master en Sciences et Gestion de l'Environnement titulaire d'un cours ENVI-F (sauf exception). Cet **encadrement d'ordre pédagogique et méthodologique** est complété par l'implication de plusieurs assesseurs qui orientent l'étudiant dans l'exploration de la thématique du mémoire de fin d'études.

L'étudiant est libre de **définir son sujet de mémoire de fin d'études** en fonction de ses propres intérêts. Cependant, il est impératif que son choix et l'orientation de son mémoire soient validés par le directeur du mémoire de fin d'études.

Au courant du 1^{er} et du 2^{ème} quadrimestre, l'IGEAT diffuse des **propositions de sujets de mémoire de fin d'études** émises par certains professeurs. Tous ne le font pas, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne dirigeront pas de mémoires. Par ailleurs, ces propositions ne sont pas exclusives, et nécessitent (en concertation avec le directeur) une adaptation individuelle eu égard à la discipline initiale, aux capacités et aux intentions de l'étudiant. Il est suggéré aux étudiants de se renseigner sur les activités d'enseignement, mais aussi de recherche des professeurs car ce type de renseignements peut fournir des pistes de sujets potentiels (page web des professeurs et centres de recherche).

Deux cas peuvent se présenter:

- Le sujet choisi par l'étudiant correspond à un thème d'intérêt annoncé par un enseignant (voir les propositions de sujets). Dans ce cas, l'étudiant prend directement contact avec l'enseignant en question.
- Le sujet choisi ou le domaine d'intérêt de l'étudiant ne correspond à aucun thème annoncé par les directeurs. Dans ce cas, la personne de contact est l'assistant du Ma en Sciences et Gestion de l'Environnement en charge des MFE qui guidera l'étudiant dans l'orientation de son mémoire de fin d'études ainsi que dans le choix du directeur approprié.

Dans les deux cas, l'étudiant est tenu d'établir un **contact avec le directeur du mémoire** afin de discuter et valider son choix et son interprétation de la thématique de recherche. Cette validation doit se faire avant que l'étudiant ne dépose son projet de mémoire, et doit être formalisée par la signature du formulaire ad hoc. Plusieurs rendez-vous peuvent être nécessaires pour finaliser la fiche et tenez compte des disponibilités limitées des professeurs.

Les stages ne peuvent en règle générale pas donner lieu à un mémoire, tout comme il est rarement accepté que l'étudiant valorise son activité professionnelle dans le cadre du mémoire. Des exceptions à cette double règle existent, mais sont conditionnées par l'identification préalable d'une question de

recherche originale et à haute valeur scientifique qui justifie que le travail soit orienté vers la pratique. En d'autres mots, le mémoire ne peut en aucun cas s'apparenter à un rapport de stage ou un rapport d'activité. La contrainte fondamentale dans ce contexte est que l'on ne peut valoriser deux fois le même travail (dans le stage et dans le mémoire) en termes d'ECTS et de notation. Cependant, si des synergies entre stage et mémoire existent, l'idéal est d'en tirer parti : dans ce cas, prendre contact avec l'assistant/e.

APPROBATION DU SUJET ET JURY DE MEMOIRE

Le sujet de mémoire est soumis pour **approbation** au jury de la section Environnement de l'IGEAT. Le jury examine la validité de la proposition, élabore un jury spécifique pour chaque mémoire, et le cas échéant, communique son approbation à l'étudiant. L'étudiant est tenu de prendre contact avec son directeur rapidement après la réunion d'approbation des sujets et projets de mémoires pour prendre connaissance d'éventuels commentaires formulés par le jury, et de prendre connaissance des membres de son jury de mémoire.

Le jury de mémoire comprend quatre membres au moins (le directeur et trois assesseurs), dont trois académiques, parmi lesquels minimum deux titulaires de cours ENVI à l'IGEAT. Le directeur intervient dans la mise en œuvre de la recherche sur les plans suivants:

- Orientation générale du sujet de la recherche;
- Orientation et validation de la structure et du plan du mémoire de fin d'études;
- Guidance méthodologique;
- Assistance dans la recherche bibliographique et de contacts;
- Évaluation(s) intermédiaire(s) du mémoire.

Les assesseurs désignés par le jury de section siégeront dans le jury lors de la défense du mémoire. Ils sont choisis notamment pour soutenir le caractère interdisciplinaire du mémoire, soit parce qu'ils présentent des compétences complémentaires au directeur du mémoire de fin d'études, soit (dans le cas d'assesseurs extérieurs) à cause de leur expérience professionnelle dans le domaine. L'étudiant est encouragé à prendre contact avec ceux-ci au cours de l'élaboration de sa recherche, en particulier **dès le début de la recherche**. Les assesseurs peuvent, selon leurs spécialités et leurs disponibilités, fournir à l'étudiant toute information utile (conseils d'orientation, bibliographie, relecture partielle, etc.).

Afin que le travail lié au mémoire soit mené à terme et de manière satisfaisante, l'étudiant est tenu d'entamer ses recherches à temps. La collecte et le traitement de données, la recherche bibliographique, et le cas échéant, l'obtention de rendez-vous et/ou l'exploitation d'enquêtes requièrent généralement des délais importants et sont soumis à de nombreux imprévus. Il est à signaler que pendant les mois

d'été, les activités des institutions et organismes se voient généralement ralenties, rendant les informations plus difficiles d'accès.

Signalons aussi à nouveau qu'il ne faut **pas sous-estimer le degré d'occupation des enseignants** du Master. En ce sens, il est particulièrement important de programmer des réunions régulières mais efficaces avec son directeur, et au besoin avec ses assesseurs. Si un engagement périodique important est demandé au directeur ou aux assesseurs (p.ex. avaliser une recherche bibliographique, commenter l'esquisse d'un chapitre...), il est d'une part important de convenir de ces engagements en amont avec les enseignants/directeurs, et d'autre part de prévoir les délais nécessaires et réalistes à l'accomplissement des tâches demandées.

PROJET DE MFE (MASTER EN DEUX ANS)

L'étudiant/e reprendra contact avec son directeur de mémoire, au plus tard le 1er octobre (Ma en 2 ans). Cette entrevue avec le directeur du mémoire doit être comprise comme la date ultime de début des travaux relatifs au mémoire ! Le début de ces travaux devrait se concrétiser au moins par la réalisation, avec le directeur, d'un programme de travail précis et d'un calendrier, voire par la mise en place d'un processus relatif au déroulement des tâches liées au mémoire, d'une fréquence d'entrevues avec le directeur...

Le second jalon formel du travail est la remise pour le 15 novembre au plus tard au secrétariat du **projet de MFE**, approuvé par le directeur. Ce document de 5 à 10p. (bibliographie non comprise) précise notamment les points suivants : question de recherche, bibliographie de projet, état de l'art, cadre d'analyse, méthode, etc. Sur base de ce travail, le directeur proposera si nécessaire les noms de collègues qu'il pense susceptibles de compléter le jury de ce mémoire.

QUELQUES CONSEILS

L'examen des mémoires présentés ces dernières années nous amène à formuler un certain nombre de conseils sur leur contenu, outre les lignes directrices et impératifs formulés dans le reste du présent document

- **La question de recherche** : Elle doit autant que possible être bien délimitée. Même si ce n'est pas le cas au début de la recherche, l'étudiant doit évoluer vers une question relativement précise, permettant d'apporter, idéalement, de nouveaux éléments à l'état de l'art. Cela par différence avec des larges synthèses sur des questions environnementales, où le mémoire pourrait se perdre. La/les questions de recherche est/sont en fait un guide précieux pour l'étudiant, lui permettant notamment de trier l'essentiel de l'accessoire (contexte)

- **Le plan du mémoire** : Comme pour le point précédent, un mémoire ne trouve pas directement son plan parfait qui coule de source. Mais ici aussi la recherche d'un plan cohérent et systématique (dans les grands comme dans les petits points) sera une aide à l'écriture du mémoire. Si par exemple, il faut revenir à différents endroits du texte sur un même point, cela peut être le signe que le plan peut être amélioré.

- **Les entretiens** : Le fait de faire figurer les entretiens (quand il y en a) de façon extensive, résumée, ou pas du tout dans le mémoire, devra être discuté avec le promoteur

- **Les données (chiffrées)** : Non seulement il faut s'assurer que les données sont bien identifiées (source, année, zone concernée, ...), mais l'étudiant veillera si possible à les rendre facilement « parlantes » pour le lecteur, par exemple en les mettant en contexte, en faisant observer des contrastes, des proportions, etc. Au minimum, des données de sources différentes présentées sur un même sujet doivent être mises en rapport entre elles, et si des incohérences existent dans les sources, il faut le signaler

- **La conclusion** : Un certain nombre de mémorants ont tendance à un peu bâcler la conclusion, or c'est un point capital. Plus extensive que le résumé de début de travail, la conclusion peut faire ressortir des éléments que l'on veut souligner, des limites, et des prolongements possibles.

- **Lire d'autres mémoires** : Enfin, il est plus que conseillé de parcourir certains mémoires présents sur le site de l'IGEAT, notamment dans les domaines que vous souhaiteriez traiter. Cela vous donnera des idées et répondra sans doute à certaines de vos questions. <http://mem-envi.ulb.ac.be/>

RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

Une partie initiale importante et cruciale d'un mémoire est la **recherche bibliographique** : une bonne recherche bibliographique figure souvent parmi les éléments les plus appréciés par le jury, alors qu'inversement une bibliographie hésitante ou incomplète contribuera à une évaluation négative du travail. Dans le cadre des mémoires du Master en Sciences et Gestion de l'Environnement, qui sont nécessairement assis sur plusieurs disciplines et souvent en dehors du champ disciplinaire propre à l'étudiant (voire au directeur du mémoire), cette recherche bibliographique peut s'avérer ardue et l'investissement nécessaire à sa bonne conduite ne doit en aucun cas être sous-estimé.

Pour garantir le caractère scientifique du MFE, **il est impératif d'asseoir la bibliographie sur des documents à haute valeur scientifique (ex. articles de revues scientifiques, livres d'éditeurs scientifiques...)**. La Science et la Gestion de l'Environnement est un champ de travail relativement récent, mais dans lequel les publications académiques sont nombreuses couvrant d'une manière générale l'ensemble des questions que peut se poser un mémoire. Parallèlement, la transdisciplinarité du champ peut justifier une utilisation complémentaire accrue de littérature grise (i.e. documents d'administrations, d'organisations de stakeholders, synthèses de recherches, sites internet...). Le cas échéant, la méthodologie du mémoire doit justifier l'utilisation de ces ressources. La compréhension passive de l'anglais est indispensable.

Les bibliothèques universitaires organisent tout au long de l'année une série de formations à la recherche documentaire. Pour plus de renseignements : <http://www.bib.ulb.ac.be/fr/formations-et-visites/formations/index.html>.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Le mémoire de fin d'études présente un travail de recherche à caractère scientifique. En tant que tel, l'étudiant est tenu de respecter strictement les **règles d'utilisation et de présentation des références bibliographiques**. Toute omission de citations ou de références (même relative à des textes n'ayant reçu qu'une diffusion restreinte) est un manque d'honnêteté intellectuelle qui peut être sanctionné par le rejet du mémoire par le jury (« plagiat »). Sur base d'une présomption initiale, un mémoire peut en outre être introduit dans un logiciel de détection des plagats, afin d'en vérifier l'authenticité et l'originalité.

Par principe, la présentation d'une référence bibliographique doit permettre au lecteur de retrouver sans ambiguïté le document en question. Compte tenu de l'instabilité de leur contenu dans le temps, l'étudiant veillera aussi à restreindre au strict nécessaire l'utilisation d'URL (i.e. adresses internet) comme références bibliographiques ; s'il y recourt, il mentionnera explicitement la date de dernière visite du site en question.

Il existe de nombreux styles de présentation des références bibliographiques en fonction des disciplines universitaires, des coutumes nationales, etc. Le choix du style de présentation des références est libre, cependant il est impératif de **se raccrocher de manière stricte à un des styles couramment utilisés**.

À titre d'exemple, voici un modèle de présentation (plus précisément, il s'agit du système « auteur-date » utilisé par la plus importante maison d'édition de périodiques scientifiques Elsevier, notamment pour sa revue *Ecological Economics*) pour les principaux types de références bibliographiques que vous allez rencontrer. À noter qu'il est particulièrement important de soigner la différenciation de formatage du texte (italique, majuscule, guillemets...) pour marquer les différentes formes de publication (livre, contribution, article dans une revue scientifique, site internet,...).

Une source complète et facile d'utilisation est le site InfoSphère, élaboré par le service des bibliothèques de l'UQAM : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/infosphere>. InfoSphère est un tutoriel d'initiation à la recherche documentaire qui, dans la section « 7. Evaluer et citer ses sources », reprend de manière systématique la présentation de la bibliographie par type de source, selon la méthode « auteur-date » et la méthode dite « classique ».

QUELQUES EXEMPLES	
Citation dans le texte du mémoire :	“L’Histoire économique est l’histoire de la substitution entre les facteurs de production”. (Crabbé, 1997, p.31) (i.e. nom de famille de l’auteur, année, page)
Article de revue scientifique :	LINTOTT John (1996), “Environmental accounting : useful to whom and for what?”, in <i>Ecological Economics</i> , vol. 16, n°3, pp. 179-190 (i.e. nom de famille de l’auteur, prénom(s) (année), « Titre(s) de l’article », Titre du périodique, volume, numéro, intervalle de pages)
Livre et monographie :	DOBSON Andrew (1998), <i>Fairness and futurity</i> , Oxford: Oxford University Press, 339p. (i.e. nom de famille de l’auteur, prénom(s) (année), Titre(s), lieu d’édition, maison d’édition, nombre de pages)
Contribution / chapitre d’ouvrage collectif :	DROUIN Jean-Marc (1997), “Les sens de la nature: une notion équivoque mais irremplaçable”, in BESSE Jean-Marc et ROUSSEL Isabelle (dir.) (1997), <i>Environnement : représentations et concepts de la nature</i> , L’Harmattan, Paris, pp. 77-87
Un colloque ou une conférence :	COORDINATION POUR LA DIGNITE HUMAINE (1998), <i>Institutions financières internationales : l’exception aux droits de l’homme ?</i> , Actes du colloque, Louvain-la-Neuve, 17-19/12/1998 (B)
Une page web :	SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES DE L’UQAM (2010), « Citer ses sources. Présenter sa bibliographie », in InfoSphère, http://www.bibliotheques.uqam.ca/infosphere/sciences_humaines/module7/citer3.html , consulté le 8 juin, 2011
...	

Il existe par ailleurs une norme de présentation (ISO 690) pour ceux qui veulent se procurer tous les détails et règles officiels. Un autre style (que celui ci-dessus) très couramment utilisé est celui élaboré par la Chicago University Press (<http://www.chicagomanualofstyle.org/> (consulté le 9 octobre 2013), dont une simplification avec de nombreux exemples : <http://microsites.bridgew.edu/library/styleman>), tout comme le style concourant de la Oxford University Press (voir : Oxford Guide to Style).

Le choix du style vous appartient, mais il est impératif que dans l’ensemble du travail vous vous teniez au style que vous avez choisi (!). En cas de doute, demandez à votre directeur de mémoire de vous donner le style qu’il utilise ou préfère.

De plus, les références bibliographiques doivent également se trouver toutes en fin de document dans la section « Bibliographie » du mémoire. N'utilisez de sous-classifications dans la bibliographie que si c'est réellement pertinent ou demandé par le directeur (cela est plus souvent source d'erreurs que de valeur ajoutée pour le lecteur).

PRESENTATION DU MANUSCRIT

Les possibilités de configurations et de présentations d'un mémoire de fin d'études sont multiples. En ce sens, l'étudiant peut user de sa liberté d'interprétation, voire de sa créativité, afin de présenter un mémoire formaté librement.

Cependant, le mémoire de fin d'études consiste en un travail précis et rigoureux. Outre son sens critique, la **capacités de synthèse** de l'étudiant fait partie intégrale de l'évaluation finale. À cet égard, et sans imposer une limite de pages absolue, un nombre-guide de pages est conseillé : un mémoire de fin d'études d'environ **70 pages** hors annexes (taille de police min. 11pt ; interligne min. 15pt) ; soit maximum 150 000 caractères (espaces compris), 24 000 mots. Il s'agit d'un maximum, pas d'un objectif à atteindre. Cela constitue un espace largement suffisant à la réalisation d'un mémoire de qualité, et ce d'autant plus facilement que la question de recherche a été bien définie en amont. Si le sujet impose de dépasser de plus de 10% ce nombre-guide, ceci ne doit se faire qu'avec l'accord explicite du directeur, et en informant les assesseurs au préalable.

Le corps du mémoire reprendra les éléments classiques d'un travail de recherche : en introduction, la problématique, la question de recherche, la méthodologie et la structure du document seront présentés ; dans le corps du mémoire, il sera fait état des résultats de l'état de l'art, des méthodes de collecte et de traitement des données, de l'analyse et de la discussion des résultats et des conclusions finales du travail de recherche.

Par ailleurs, l'IGEAT impose un modèle standardisé pour la **page de couverture** du mémoire de fin d'études (voir annexe en fin de ce document). Le reste du document est librement configurable par l'étudiant dans les limites de ce qui est précisé dans ce guide.

En outre, le mémoire de fin d'études doit comporter un **résumé d'une page en français** qui doit figurer en tête du document (attention : pas de feuille volante !).

Il convient en tous les cas de **soigner la lisibilité**, ainsi que la clarté de présentation du mémoire. Un mémoire de fin d'études mal présenté se lit difficilement et peut induire une évaluation négative du lecteur. Indépendamment de toutes les qualités de fond indispensables rappelées ci-dessus, le texte du mémoire doit être agréable à lire (il s'agit aussi d'une question de respect vis-à-vis du lecteur et

d'apprentissage à la communication d'un message). Ainsi, l'étudiant apportera une attention particulière à présenter un texte dans un **français convenable et sans fautes d'orthographe et/ou de grammaire** (*remarque* : dans des cas dûment motivés, et avec l'accord du directeur et des assesseurs, le MFE pourra être rédigé en anglais).

Dans un souci de respect de l'environnement, il est souhaitable d'utiliser du papier recyclé (blanc) et d'imprimer le mémoire en mode recto-verso sans trop user d'impressions en couleurs.

Les **annexes**, ainsi que les **notes de bas de page**, sont à utiliser avec rigueur et parcimonie. On évitera de mettre en annexe des tableaux et citations dont la consultation est nécessaire à la compréhension du texte central.

Les **tableaux et graphiques** doivent être dûment référencés et ceux-ci doivent comporter toutes les mentions nécessaires à leur compréhension (ex. légende, échelle, unités...). Une liste des tableaux et graphiques sera présentée dans le document au même titre qu'une table des matières. Les figures doivent être lisibles ! (problème récurrent lié à la reproduction de cartes ou graphiques dans des formats plus petit que l'original).

DEPOT DU MEMOIRE

Au-delà des entrevues organisées au cours de l'année, l'étudiant veillera à prendre contact avec son directeur minimum un mois avant la date du dépôt (en tenant compte des disponibilités du directeur) A cette occasion, il veillera à prendre en compte les corrections éventuelles et les conseils émis sur base d'une version aboutie du manuscrit. Le cas échéant l'étudiant prendra acte de l'avis de son directeur concernant la pertinence du dépôt.

Lors du dépôt de votre mémoire (1er jour de la session d'examen), veillez à déposer au secrétariat le nombre ad hoc d'exemplaires ainsi que la version PDF sur CD-Rom (voir détails des consignes dans le tableau de la page 5). Pour information, vous devrez signer un document relatif d'une part à l'autorisation (ou non) de consultation de votre mémoire en bibliothèque, et d'autre part à la cession (ou non) du « *droit non exclusif de reproduction et de communication au public [...] sur supports graphiques ou électroniques (en ce compris les CD-Rom ou les copies électroniques accessibles sur un serveur), **aux seules fins** d'en permettre la consultation par les utilisateurs des bibliothèques de l'ULB et d'autres institutions dans les limites du prêt inter-bibliothèques.* » Ce document vise donc uniquement à permettre la mise à disposition de votre mémoire via la bibliothèque, et non, par exemple, à vous déposséder de vos droits sur son contenu.

DEFENSE ORALE DU MEMOIRE

La défense est publique ; tout le monde peut y assister : étudiant, familles, experts, ... Les étudiants de Ma1 sont vivement invités à venir assister aux défenses en rapport avec leur (futur) sujet de mémoire.

La défense dure maximum une heure. Elle consiste en une présentation de 15 minutes devant le jury. Le jury de MFE ayant déjà pris connaissance du manuscrit, outre une synthèse orale nécessaire du document écrit, la présentation devrait poser un regard critique sur la recherche (limites), mettre en évidence les aspects du MFE les plus intéressants selon l'étudiant et argumenter (i.e. « défendre ») la pertinence des choix posés au cours de la réalisation du mémoire (sujets, approche méthodologique, etc.). Il est recommandé à l'étudiant d'insister sur l'apport personnel dans la problématique étudiée.

La présentation est suivie d'une session de questions-réponses de 25 minutes : chaque assesseur pose brièvement l'ensemble de ces questions et commentaires ; des réponses claires et concises sont attendues de la part de l'étudiant après chaque intervention. Enfin, le jury délibère à huis-clos avant d'annoncer le résultat à l'étudiant.

ERRATUM

Un erratum – des errata. Cela ne devrait vraiment pas arriver, mais ,si une erreur substantielle s'est glissée dans le manuscrit, et que vous ne vous en rendez compte qu'une fois le dépôt effectué, voire une fois le mémoire distribué aux assesseurs : vous pouvez rédiger et distribuer un erratum. Ne rédigez PAS un erratum pour corriger vos fautes d'orthographe : rédigez un erratum ssi l'erreur a un impact important sur la compréhension de votre travail et de vos résultats. L'erratum est distribué au moment de la défense (nombre d'exemplaires = nombre de manuscrits déposés).

EVALUATION DU MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

La mémoire de fin d'études prend une place importante dans le programme du Master. Il est comptabilisé pour 20 ECTS, soit 1/3 de la note finale en Ma2 (Ma60 et Ma « avec dispense » : 16 ECTS).

L'évaluation du mémoire consiste en l'appréciation de l'épreuve écrite et de la défense orale sans que les éléments extérieurs au mémoire ne soient pris en compte (perception de l'étudiant, grade antérieurs, notes obtenues aux examens, situation personnelle, ...). La qualité de la défense orale et des réponses aux questions intervient dans la cotation finale, à l'appréciation du jury.

Les critères suivants déterminent, sans pondération, la note finale :

- Qualité de l'approche méthodologique (cadre d'analyse, collecte et traitement des données) : présentation de l'approche générale et des méthodes concrètement mobilisées pour une collecte et une analyse rigoureuse et systématique.
- Cohérence du travail et des conclusions avec la question de recherche : critère fondamental
- Qualité de la perspective interdisciplinaire : curiosité, pertinence
- Qualité de la bibliographie et des autres sources utilisées : accent sur la littérature scientifique
- Qualité de la forme (structure du travail, rédaction, présentation, ...)
- Qualité de l'analyse critique et apport personnel en termes de réflexion et de résultats : ce qui peut impliquer la rupture par rapport à des idées préconçues ou présentes dans des documents utilisés

Le relevé de fautes manifestes (précision, uniformité, etc.) dans la présentation du système de référence (bibliographie, notes de bas de page, etc.) entraîne une pénalité.

Conformément au règlement en vigueur pour les examens, toute fraude ou plagiat entraîne une note de 0/20 dont l'auteur est averti aussitôt que la tricherie est découverte. Au-delà, la mise en évidence de ce type de manquement peut amener l'application de peines académiques allant jusqu'à l'exclusion.

Le Prix Philippe Bourdeau

Le « Prix Bourdeau » a pour objet de récompenser chaque année un(e) étudiant(e) inscrit(e) au Master en Sciences et Gestion de l'Environnement de l'ULB dont le travail de fin d'études aura été jugé particulièrement méritant.

Pour attribuer le prix, le Jury prend en considération l'ensemble des travaux de fin d'études défendus au cours de l'année académique et ayant obtenu une note supérieure à 16/20. Il désigne le lauréat du prix, en tenant compte non seulement de la note obtenue pour le travail de fin d'études, mais aussi de son originalité, de la manière dont il a été traité, de son impact potentiel. Le Jury peut décider de ne pas attribuer le prix faute d'un mémoire satisfaisant les critères qu'il se fixe.

Le montant annuel du prix est de 375,00 € provenant du capital et intérêts du Fonds Philippe Bourdeau qui est gardé et géré par l'Université en tant que fondation de service. En outre, une aide financière à la publication pourra être accordée sur décision favorable du Jury et accord du comité de gestion.

ANNEXE 1 : PAGE DE COUVERTURE STANDARDISEE

Université Libre de Bruxelles
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
Faculté des Sciences
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

"Titre du Mémoire de Fin d'Etudes"

Mémoire de Fin d'Etudes présenté par
« NOM, Prénom »
en vue de l'obtention du grade académique de
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement
« Finalité et type du Master : p.ex.
Finalité Gestion de l'Environnement Ma120ECTS ENVI5G-T/
ENVI5G-M /Ma60CTS ENVI4) /
Finalité Sciences de l'Environnement ENVI5E) »

Année Académique : 2013-2014

Directeur : Prof.

ANNEXE 2 : FICHE D'ÉVALUATION OFFICIELLE

FICHE D'ÉVALUATION DU MÉMOIRE

Nom de l'étudiant :	
Titre du mémoire :	

Critère	Évaluation
Qualité de l'approche méthodologique (cadre d'analyse, collecte et traitement des données)	
Cohérence du travail et des conclusions avec la question de recherche	
Qualité de la perspective interdisciplinaire	
Qualité de la bibliographie et des autres sources utilisées	
Qualité de la forme (structure du travail, rédaction, présentation, ...)	
Qualité de l'analyse critique et apport personnel en termes de réflexion et de résultats.	

Remarques ou Questions	
------------------------	--

Note proposée :

Nom et signature de l'évaluateur :